

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE DAMVILLERS SPINCOURT
Séance du 31 août 2021 à 20 H 00**

L'an deux mille vingt et un, le **31 août à 20 H 00**,

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nouillonpont, après convocation légale, en date du 23 août 2021 sous la présidence de **M. Jean-Marie MISSLER.**

Toutes les communes sont représentées, sauf : Etraye, Gouraincourt, Muzeray, Romagne sous les Côtes, Rupt sur Othain, Vittarville, Wavrille.

Conseillers présents :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ➤ AUBRY Jean-Marc | ➤ JACQUES Philippe |
| ➤ ARTISSON Sabine | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ JOZAN Michel |
| ➤ BERGER Carole | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BERGUET Martine | ➤ MACEL Noël |
| ➤ BERTIN Célia | ➤ MAZET Thierry |
| ➤ BIRCKEL Nicolas | ➤ MICHELS Julien |
| ➤ BIVER Evelyne | ➤ MISSLER Jean-Marie |
| ➤ BONNE Sylvie | ➤ NIVELET Matthieu |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ PERGENT Christian |
| ➤ BRELLE François | ➤ PERIGNON Alain |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ PIERRE Denis |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste | ➤ PIRAN Serge |
| ➤ DAUTEL Hervé | ➤ POSTAL Anne |
| ➤ DELOUCHE Amélie | ➤ PROT Patrice |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ SELLIER Hubert |
| ➤ DUCHET James | ➤ SIMON Alain |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ THIEBAUT Christian |
| ➤ FRANTZ Christiane | ➤ TRINOLI Massimo |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte | ➤ ZANON Jean Luc |
| ➤ HAUPTMANN Gérard | |

Conseillers excusés :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne | ➤ IORI Anita |
| ➤ CLAUDE Laurence | ➤ JEANJEAN Yannick |
| ➤ GEORGES Denis | ➤ LAMBINET Annie |
| ➤ GOBERT Dominique | ➤ LIGONNET Michel |
| ➤ HENRY Jean Paul | |

Participants non élus :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| ➤ M. BONTEMPS Anthony | ➤ Mme BREUIL Florence |
| ➤ Mme CLEMENT Béatrice | |

Pouvoirs :

- M. JEANJEAN Yannick donne pouvoir à M. MISSLER Jean Marie.
- Mme CLAUDE Laurence donne pouvoir à M. NIVELET Matthieu.
- Mme IORI Anita donne pouvoir à Mme POSTAL Anne.
- M. LIGONNET Michel donne pouvoir à M. PIRAN Serge.

Autres représentants :

- Mme AARNINCK GEMINEL Dominique, Conseillère départementale du canton de Montmédy-Damvillers.
- M. WATRIN Benoît, Conseiller Départemental du canton de Boulogny-Spincourt.

Nombre de membres votants : 45/56

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme Gilberte BALLIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président demande aux conseillers communautaires de valider le PV du dernier conseil communautaire. Il est validé à l'unanimité.

Le Président propose les adaptations suivantes de l'ordre du jour :

- Intervertir les points 3 (bilan des crèches) et points 4 (fixation des tarifs périscolaires).
- Amender le point 8 avec le dépôt d'un dossier de demande de subvention FEADER pour la rénovation de la boulangerie de Dommary-Baroncourt (comme mentionné dans le document préparatoire).

Ordre du jour :

1. Présentation du dispositif des invisibles par la Mission Locale.
2. Validation du règlement périscolaire.
3. Fixation des tarifs périscolaires.
4. Bilan des crèches intercommunales.
5. Dépôt d'un dossier de demande de subvention à la CAF dans le cadre du fonds de modernisation des multi-accueils.
6. Modalités de répartition du FPIC.
7. Décisions budgétaires modificatives.
8. Fixation des loyers pour le bail commercial de la boulangerie de Dommary-Baroncourt et dépôt d'un dossier de subvention FEADER pour la rénovation du local commercial.
9. Questions diverses.

En préalable, le Président indique que cet été, malgré la météo désastreuse de nombreux dossiers ont avancé comme les travaux du groupe scolaire de Rouvrois ou encore l'extension de la maison de santé de Spincourt.

Le Président indique qu'il sera nécessaire de renforcer les liens entre le CCDS et ses communes membres.

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF DES INVISIBLES PAR LA MISSION LOCALE

Le Président laisse la parole, à Madame LATARCHE, Directrice de la Mission Locale du Nord Meusien pour présenter ce nouveau dispositif.

La Mission locale du Nord meusien porte le projet du Réseau « **MiloMouv** » qui vise à identifier les jeunes de 16 à 29 ans qui ne sont plus accompagnés par aucune structure, afin qu'ils retrouvent le chemin de l'insertion via une formation ou un emploi.

Concrètement, il s'agit de repérer les jeunes âgés de 16 à 29 ans, sortis de tous les radars, que ce soient ceux de l'emploi, de la formation ou de l'éducation, et qui ne se sont pas non plus accompagnés par quelque service d'insertion que ce soit. Ces jeunes que l'on appelle les « invisibles ».

Pour monter ce dispositif la Mission Locale a créé un consortium avec des structures spécialisées : éducateurs spécialisés... afin d'apporter une démarche innovante consistant à « aller vers », avoir un accompagnement spécifique et adapté à cette population.

Pour ce faire, le réseau MiloMouv va à la rencontre des jeunes, sur le terrain.

Dès lors que le jeune invisible est repéré, une équipe mobile, constituée d'un éducateur de prévention spécialisé et d'un conseiller Mission locale, peut aller vers lui et lui proposer une rencontre très rapidement.

Ainsi, depuis le mois de janvier 2020, lancement opérationnel du projet , 250 jeunes ont déjà été repérés. Même si la crise sanitaire a bien sûr compliqué le développement de ce dispositif.

L'appui des Codecom pour identifier ces jeunes est essentiel à ce dispositif. En effet, si, en ville, il est assez aisé de les trouver en allant à leur rencontre dans les quartiers ou en se renseignant auprès des associations de proximité comme les clubs de sport, les Restos du Cœur ou le Secours populaire, à la campagne c'est plus compliqué.

Pour y parvenir la Mission locale du Nord meusien compte sur les élus locaux. Ceux qui connaissent le mieux leurs administrés. C'est pourquoi six communautés de communes meusiennes sont déjà partenaires du dispositif. Mais pour mailler le territoire et ne rater personne, le Réseau MiloMouv tisse sa toile également auprès des commerces de proximité, boulangerie, pharmacie, bar-tabac, auto-école, etc. via la pose d'affiches.

Enfin, quand le jeune a accepté l'aide du Réseau, il peut participer à un chantier jeune éducatif mis en œuvre par l'AMP (Association meusienne de prévention) de cinq jours, rémunéré 100 €. L'occasion surtout de renouer le dialogue avec un éducateur afin d'amener le jeune à comprendre l'intérêt d'être accompagné dans sa démarche d'insertion.

L'objectif poursuivi est in fine, que le jeune s'inscrive à la Mission locale, Pôle Emploi ou Cap Emploi. Il pourra aussi être orienté vers des dispositifs développés actuellement pour le retour et l'insertion dans l'emploi : contrat aidé, dispositif « 1jeune – 1 solution »,...

Ainsi avec ce réseau composé du triptyque d'élus, de structures associatives, sociales et sportives, et les commerces, MiloMouv espère venir en aide à 300 jeunes d'ici fin 2021.

Un projet d'autant plus important que la crise sanitaire en 2020 a encore plus fragilisé les jeunes.

Mme BAILLEU indique qu'une problématique forte sur les territoires ruraux est la mobilité. Mme LATARCHE indique que des dispositifs existent pour aider les jeunes notamment en termes d'hébergement. Elle rappelle le vrai intérêt de ce projet qui déploie en ruralité des dispositifs habituellement réservés aux zones urbaines.

Le Président félicite la Mission Locale sur la mise en œuvre de ce beau projet.

Mme BONNE souhaite apporter un témoignage sur l'intérêt de ce type de dispositif qui a permis à une jeune en difficulté de sortir d'une situation de grande précarité.

M. BOURTEMBOURG demande s'il existe des dispositifs pour accompagner les plus jeunes en amont (dès 14 ans). Mme LATARCHE indique que le Département mène des actions dans le cadre de son plan de lutte contre la pauvreté en lien avec l'Education Nationale, ainsi que contre le décrochage scolaire.

M. TRINOLI indique que la démarche « d'aller vers » est très efficace pour rattraper ces jeunes et créer un lien de confiance.

2. VALIDATION DU REGLEMENT PERISCOLAIRE

AFFAIRE N° 2021-08-31-01

Le Président laisse la parole à François BRELLE afin de présenter le document en séance.

En préalable il est rappelé que la fréquentation des mercredis récréatifs reste toujours fragile et que l'ouverture d'un service périscolaire au RPI du Bois Brûlé est envisagée à la rentrée de septembre suite aux demandes de familles du secteur. Une première tentative de mise en place lors de l'année scolaire 2018/2019, s'était soldée par un échec avec des fréquentations très en deçà des besoins exprimés.

C'est pourquoi, la CODECOM a proposé la mise en place d'un contrat d'engagement pour sécuriser les fréquentations et créer une situation d'engagement et de responsabilité mutuelle. Ce contrat concerne les mercredis récréatifs ainsi que le service périscolaire du RPI du Bois Brûlé.

Plusieurs réunions se sont déroulées pour adapter au plus près le règlement modifié aux problématiques rencontrées par les familles.

Ainsi, il est proposé un nouveau règlement tenant compte de l'intérêt général et de l'évolution des services.

Massimo TRINOLI indique qu'à l'heure actuelle les inscriptions sont très insuffisantes sur Damvillers (seulement 3 enfants inscrits) et que le service risque de ne pas ouvrir en l'état actuel.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences scolaire et petite enfance,

Considérant le règlement des services périscolaires présenté en séance,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le règlement des services périscolaires et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. FIXATION DES TARIFS PERISCOLAIRES

AFFAIRE N° 2021-08-31-02

Le Président laisse la parole à François BRELLE pour présenter ce dossier.

Ces nouveaux tarifs envisagés tiennent compte de la politique de soutien aux familles du territoire menée par la CCDS en proposant des tarifs abordables et modulés selon les revenus mais aussi soutenables financièrement pour le budget intercommunal.

Ils sont basés sur la durée des services proposés aux parents avec le souhait d'offrir une solution de garde pour chaque famille de 7H00 du matin à 19H00 le soir. Ils sont ainsi calés sur les horaires de chaque groupe scolaire du territoire (horaires fixés par les directeurs d'établissement) ce qui engendre des amplitudes différentes.

Massimo TRINOLI indique que cette révision de tarifs a été réfléchi de façon globale sans volonté d'augmentation généralisée des coûts.

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales indiquant que l'organe délibérant d'une communauté de communes est seul habilité à la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,

Vu l'article L 5214-23 du code général des collectivités territoriales déterminant les recettes du budget d'une communauté de communes, constituées notamment par le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences scolaire et petite enfance,

Considérant l'étude présentée en séance,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, valide les tarifs de l'accueil périscolaire comme indiqué ci-dessous.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

SPINCOURT / ROUVROIS / RPI BOIS BRULE	QF < 700 €	QF de 701 à 1 000 €	QF > 1 000 €
Matin	1,50 €	1,65 €	1,80 €
Soir	3,00 €	3,30 €	3,60 €
DAMVILLERS	QF < 700 €	QF de 701 à 1 000 €	QF > 1 000 €
Matin	1,50 €	1,65 €	1,80 €
Soir	2,50 €	2,75 €	3,00 €
DOMMARY BARONCOURT	QF < 700 €	QF de 701 à 1 000 €	QF > 1 000 €
Matin	2,00 €	2,20 €	2,40 €
Soir	2,50 €	2,75 €	3,00 €

- Enfants non-inscrits (arrivant spontanément au péricentre – non récupérés par les parents à l'arrêt du bus et ramenés au péricentre – non récupéré par les parents à la sortie de l'école) : doublement des tarifs.
- Retard sur l'heure de fin d'accueil : forfait de 15€/H (toute heure commencée est facturée).

ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDIS RECREATIFS

TOUS LES SITES	QF < 700 €	QF de 701 à 1 000 €	QF > 1 000 €
Journée complète 7H00 / 19H00 (repas tiré du sac)	15,00 €	16,50 €	18,00 €

(Forfait d'une journée complète sans tarif pour les péricentres matin ou soir)

- Retard sur l'heure de fin d'accueil : forfait de 15€/H (toute heure commencée est facturée)

Ces tarifs seront annexés au règlement périscolaire.

Voix pour : 45
Voix contre : 0
Abstention : 0

4. BILAN DES CRECHES INTERCOMMUNALES

Le Président laisse la parole à Massimo TRINOLI pour présenter à l'assemblée les résultats financiers des deux crèches intercommunales pour l'année 2020.

	Pomme de Reinette	Pomme d'Api		Pomme de Reinette	Pomme d'Api
	DEPENSES en €			RECETTES en €	
Achats	28 780,23	26 933,57	Remboursement sur rémunération	7 438,50	2 981,65
Services extérieurs	16 347,53	6 879,34	Prestations de services PSU CAF MSA	117 619,10	99 564,05
Impôts et taxes liés au personnel	0,00	0,00	Produit des activités annexes	950,00	950,00
Frais de personnel	193 853,23	219 904,42	Participation familles	57 116,44	37 426,52
Autres charges gestion courante	0,00	0,00	Subvention EPCI (intercommunalité)	12 904,41	69 842,57
Charges financières	0,00	0,00	Subvention exploitation CAF (CEJ)	42 952,54	42 952,54
Dotations aux amortissements	0,00	0,00	Produits de gestion courante	0,00	0,00
TOTAL	238 980,99	253 717,33	TOTAL	238 980,99	253 717,33

Ce bilan fait apparaître un reste à charge pour la collectivité de 12 904,41 € pour la crèche Pomme de Reinette et de 69 842,57 € pour la crèche Pomme d'Api, soit un total de **82 746,98 €**.

Le reste à charge initial au moment de la création des structures était estimé à 1 000 € par place d'accueil par site.

La Caisse d'Allocations Familiales a imposé plusieurs prestations obligatoires aux gestionnaires de structures petite enfance pour garantir une prestation de service unique (PSU) minimale : la fourniture de repas et de lait infantile et la fourniture de changes. Les surcoûts de ces nouvelles prestations ont été estimés à 1 000 € par enfant.

Il convient de mentionner que l'année 2020 est forcément particulière du fait de l'épidémie de COVID-19 qui a impacté nos structures en termes de fréquentations mais aussi de fonctionnement, le multi-accueil de Spincourt ayant été réquisitionné pour les familles de personnels prioritaires.

La crèche de Spincourt a également été impactée par de multiples arrêts de travail dont plusieurs pour des agents au régime général pris en charge seulement à 50% (le reste étant à la charge de la collectivité car non pris en charge par le contrat d'assurance de la CCDS).

Par conséquent, le reste à charge par enfant est estimé à **759,08 €** sur la crèche Pomme de Reinette et à **4 108,39 €** sur la crèche Pomme d'Api ; soit une moyenne de **2 433,73 €**.

BILAN DE LA MICRO CRECHE LES CIGOGNES

AFFAIRE N° 2021-08-31-03

Massimo TRINOLI poursuit en présentant le bilan de la micro-crèche les Cigognes.

DEPENSES		RECETTES	
Achats	9 566,87 €	Remboursement sur rémunération	4 243,79 €
Services extérieurs	34 110,17 €	Prestations de services PSU CAF MSA	63 837,59 €
Impôts et taxes liés au personnel	5 844,66 €	Produits des activités annexes	0,00 €
Frais personnel	92 736,92 €	Participation familles	23 298,75
Autres charges gestion courante	6 110,00 €	Produits exceptionnels	355,31 €
Charges exceptionnelles	315,28 €	Autres produits de gestion courante	616,63 €
Dotation aux amortissements	3 661,20 €	Dotations et participations	59 993,03 €
TOTAL	152 345,10 €	TOTAL	152 345,10 €

Vu la concession de service public pour la gestion de la micro-crèche des Cigognes en date du 11 juin 2018,

Vu l'article L1411-3 du CGCT, relatif aux délégations de service public, imposant la présentation chaque année avant le 1^{er} juin d'un rapport comportant une analyse de la qualité de service et les comptes retraçant les opérations liées au service délégué.

Considérant que la Communauté de Communes verse une participation calculée sur le budget prévisionnel, à ALYS dans le cadre de la concession pour soutenir le fonctionnement de la micro-crèche mais que cette participation ne peut avoir pour effet de créer un excédent au profit du délégataire.

Considérant la participation intercommunale de 59 993,03 € calculée pour l'équilibre du bilan 2020 de la micro-crèche et déclarée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse,

Considérant les participations financières versées à l'association ALYS pour l'année 2020 dans le cadre de la délégation de service public, il convient de procéder au versement du solde de l'année 2020, soit 4 553,51€.

Il est rappelé toutefois que la CCDS facture un loyer et des charges à l'association pour l'utilisation des locaux (18 088,16€ en 2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Approuve le bilan moral et financier de ALYS,

Autorise le versement de 4 553,51 €, solde de la participation 2020.

Autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF DANS LE CADRE DU FONDS DE MODERNISATION (FME) DES MULTI-ACCUEILS

AFFAIRE N° 2021-08-31-04

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence petite enfance,

Considérant que les multi-accueils Pomme de Reinettes à Arrancy et Pomme d'Api à Spincourt sont ouverts depuis plus de 10 ans,

Considérant la nécessité de rénover les planchers bois pour les deux crèches,

Considérant les devis présentés dans le cadre de ces travaux, soit 7 430,40 € TTC pour Spincourt et 7 084,80 € TTC pour Arrancy.

Considérant que dans le cadre du fonds de modernisation des multi accueils (FME), la CCDS peut percevoir 80 % de subvention de la CAF pour la réalisation des travaux de rénovation des planchers bois des multi-accueils,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

Autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre du fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant.

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

6. MODALITÉS DE RÉPARTITION DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

AFFAIRE N° 2021-08-31-05

Le Président rappelle les modalités de calcul du FPIC tenant compte de plusieurs indicateurs et notamment de l'effort fiscal agrégé (EFA).

Cet indice doit obligatoirement être supérieur à 1 pour maintenir une éligibilité de l'EPCI au dispositif or cette année il s'avère qu'il est de 0,999823. La CCDS devrait donc perdre les revenus issus du FPIC, l'année 2021 servant de transition avec la mise en place d'un mécanisme de garantie permettant à la collectivité de percevoir 50% du montant estimé.

Ainsi de 258 985€ en 2020, le montant du fonds pour 2021 passe à 129 493€ et devrait être de 0€ en 2022.

Il semble donc essentiel de mener une réflexion collective sur la fiscalité car les impacts de décisions individuelles sont multiples et ont des répercussions collectives.

Le Président rappelle les différents modes de répartition du FPIC, puis indique que depuis sa création les élus de la CCDS ont toujours validé à l'unanimité la proposition de répartition dérogatoire. Il rappelle notamment que la CCDS prend en charge l'intégralité du plan fibre sur le territoire sans rien demander aux communes.

Vu les articles L.2336-1 à L.2336-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu le budget adopté lors du conseil communautaire en date du 15 avril 2021,

Vu la notification de la Préfecture en date du 30 juillet 2021 d'un montant de FPIC de 129 493 € pour l'ensemble intercommunal,

Considérant les besoins de financement de la Communauté de communes et les projets d'investissement en cours et à venir,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- ↳ Décide que la communauté de communes disposera de la totalité du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales prévu pour l'ensemble intercommunal ;
- ↳ Autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires à cet effet.

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

7. DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

AFFAIRE N° 2021-08-31-06

Le Président indique que la perte partielle du FPIC nécessite la réalisation de décisions budgétaires modificatives. Il informe les conseillers qu'une subvention bonifiée du Département pour les travaux du groupe scolaire de rouvrois (107 910 €) permettent de limiter le virement de la section de fonctionnement. Toutefois cela ne suffit pas à faire face à la baisse de recettes. Il est proposé de baisser les crédits prévus pour les travaux d'entretien de voirie (- 30 000 €).

En complément le président propose d'inscrire les dépenses et les recettes prévues pour les travaux des crèches (reprise des sols).

Enfin il rappelle que le niveau d'impayés actuel nécessite le provisionnement de crédits budgétaires.

BUDGET GENERAL

INVESTISSEMENT

RECETTES

OP 031 - GROUPE SCOLAIRE ROUVROIS				
Article	Libellé	BP 2021	DM2	TOTAL BUDGET
13	Subvention d'investissement	697 141 €	87 910 €	785 051 €
1323	Département	34 000 €	87 910 €	121 910 €

Article	Libellé	BP 2021	DM2	TOTAL BUDGET
021	Virement à la section de fonctionnement	331 922 €	- 87 910 €	244 012 €
21	Virement à la section de fonctionnement	331 922 €	- 87 910 €	244 012 €

**BUDGET GENERAL
FONCTIONNEMENT**

DEPENSES

Article	Libellé	BP 2021	DM2	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	1 507 233 €	- 15 485 €	1 491 748 €
615221	Entretien et réparation bat public	30 000 €	14 515 €	44 515 €
615231	Entretien et réparation voirie	130 000 €	- 30 000 €	100 000 €

Article	Libellé	BP 2021	DM2	TOTAL BUDGET
65	Autres charges de gestion courante	565 228 €	5 000 €	570 228 €
6542	Créances éteintes	25 000 €	5 000 €	30 000 €

Article	Libellé	BP 2021	DM2	TOTAL BUDGET
022	Dépenses imprévues	6 823 €	- 682 €	6 141 €
22	Dépenses imprévues	6 823 €	- 682 €	6 141 €

Article	Libellé	BP 2021	DM2	TOTAL BUDGET
023	Virement à la section d'investissement	331 922 €	- 87 910 €	244 012 €
23	Virement à la section d'investissement	331 922 €	- 87 910 €	244 012 €

RECETTES

Article	Libellé	BP 2021	DM2	TOTAL BUDGET
73	Impôts et taxes	2 812 553 €	- 128 507 €	2 684 046 €
73223	FPIC	258 000 €	- 128 507 €	129 493 €

Article	Libellé	BP 2021	DM2	TOTAL BUDGET
74	Dotations, subvention et participation	1 607 738 €	29 430 €	1 637 168 €
7478	Autres organismes	850 000 €	9 676 €	859 676 €
748311	Compensation des pertes de bases d'impos. à la CET	0	19754	19754

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

8. FIXATION DES LOYERS POUR LE BAIL COMMERCIAL DE LA BOULANGERIE DE DOMMARY-BARONCOURT ET DÉPÔT D'UN DOSSIER DE SUBVENTION FEADER.

FIXATION DES LOYERS POUR LE BAIL COMMERCIAL DE LA BOULANGERIE DE DOMMARY BARONCOURT

AFFAIRE N° 2021-08-31-07

Le Président fait un point sur l'avancement du dossier de relance de ce commerce avec des porteurs de projets sérieux et bien suivis. Un investissement conséquent en matériel est prévu ce qui nécessite déjà de leur part une mobilisation importante de fonds propres et un emprunt.

Ainsi, afin de permettre une reprise d'activité dans de bonnes conditions, le Président propose la mise en place d'un loyer progressif.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L145-1 et suivants du code de commerce,

Vu la convention du fonds résistance établie avec la Région Grand Est autorisant la mise en place d'actions de soutien aux entreprises locales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté »,

Considérant le besoin d'établir une progressivité des loyers pour les locaux commerciaux de la boulangerie, sis 5 rue Abbé Cochenet à Dommary-Baroncourt, appartenant à la Communauté de communes,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide d'appliquer les loyers progressifs suivants, et la gratuité pour les 6 premiers mois d'exploitation, pour tout exploitant des locaux commerciaux suscités :

	Loyers proposés	Loyers normalement appliqués
6 premiers mois	0 € HT	3 600€ HT
Année 1	1 800 € HT	7 200€ HT
Année 2	3 600€ HT	7 200€ HT
Année 3	5 400€ HT	7 200€ HT
TOTAL	10 800€ HT	25 200€ HT

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire à ce dossier et notamment le bail commercial retenant ces dispositions.

Voix pour : 44

Voix contre : 1

Abstention : 0

DEPOT D'UN DOSSIER DE SUBVENTION FEADER – BOULANGERIE DE DOMMARY BARONCOURT

AFFAIRE N° 2021-08-31-08

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L145-1 et suivants du code de commerce,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté »,

Considérant le projet de relance d'une activité sur l'ancienne boulangerie de Dommary-Baroncourt et les besoins de rénovation du local indispensables avant l'installation du nouveau commerce

Considérant l'appel à projet « SOUTIEN AUX SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL » Plan de relance UE- FEADER

Le Président présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Travaux	Dépenses € HT	Financeurs	Recettes €
Sanitaire	8 500€	FEADER (70%)	21 700€
Création terrasse	5 000€	Autofinancement	9 300€
Rénovation des sols, plafonds, murs,...	5 000€		
Chauffage, ventilation, électricité	12 500€		
TOTAL	31 000€	TOTAL	31 000€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- ☞ Valide le plan de financement proposé
- ☞ Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

9. QUESTIONS DIVERSES

Le Président souhaite faire un point sur la demande d'une association locale de remise en état des orgues de plusieurs églises du territoire. Il rappelle que la CCDS est prête à apporter son soutien à cette initiative mais que son intervention ne se limitera qu'à un appui technique (montage dossier subventions,...).

Le Président informe les élus que suite au départ de l'agent en charge du RAM un recrutement a été fait après un appel à candidatures. La nouvelle personne devrait arriver tout début Septembre.

Sur le service scolaire, des questions sont posées concernant les effectifs. Les tendances ne sont pas forcément bonnes mais il reste des inscriptions de dernières minutes à traiter. Un bilan sera fait après la rentrée.

Mme POSTAL indique qu'une réunion a été faite avec les utilisateurs du complexe sportif vis-à-vis de la mise en œuvre du pass sanitaire qui est obligatoire (hors scolaire) pour accéder au site.

Massimo TRINOLI souhaite faire un point sur l'opération graph réalisée cet été qui a très bien fonctionné avec un bon retour des jeunes et des maires des communes sur lesquelles des créations artistiques ont été menées. Un solde de subvention reste mobilisable, aussi une nouvelle campagne sera proposée prochainement.

Le Président indique enfin que la CCDS avance sur un projet avec la commune de Saint-Laurent pour la deuxième cellule de l'ancienne boulangerie (projet 1000 cafés).

SOUTIEN AU PROJET DEPOSE PAR L'ASSOCIATION DES AMIS DES ORGUES DU PAYS DE SPINCOURT

AFFAIRE N° 2021-08-31-09

Le conseil communautaire de la communauté de communes de DAMVILLERS – SPINCOURT est informé **du projet de restauration de quatre orgues à tuyaux situés dans les églises des communes de DOMMARY-BARONCOURT, BILLY sous MANGIENNES, MANGIENNES et ST LAURENT sur OTHAIN, projet initié par l'association des amis des orgues du Pays de SPINCOURT**, dont le siège social se situe à la communauté de communes de DAMVILLERS-SPINCOURT, Place Louis Bertrand à 55230 SPINCOURT.

Le conseil communautaire,

- Vu le projet présenté par l'association,

- Vu la candidature de l'association à l'appel à projets lancé par les instances européennes, et plus précisément dans le cadre du **Programme de développement Lorraine 2014-2022, FEADER Relance, Mesure 07 et Sous Mesure 7.4**, Soutien aux services de base en milieu rural, investissements visant à valoriser le patrimoine culturel, dossier à déposer avant le **30 septembre 2021**.

- Après avoir pris connaissance des délibérations des conseils municipaux des 4 communes, auxquelles sont annexées la convention de mise à disposition des instruments,

- Considérant l'intérêt présenté par le dossier, pour l'ensemble des habitants de la CODECOM, regroupant 42 communes pour un total de 8000 habitants,

- Considérant qu'il y a opportunité à soutenir ce projet, compte tenu de son impact social, culturel et touristique pour notre territoire,

DECIDE

- 1. D'apporter tout son soutien au projet de restauration de quatre orgues à tuyaux situés dans les églises des communes de DOMMARY-BARONCOURT, BILLY sous MANGIENNES, MANGIENNES et ST LAURENT sur OTHAIN, projet initié par l'association.**
- 2. De poursuivre avec l'association un véritable partenariat dans les années à venir.** L'objectif commun est double : Sauvegarder et valoriser ce patrimoine communal, le faire connaître au sein du territoire de l'intercommunalité et au delà à tout le territoire meusien. Permettre ainsi de redynamiser la vie culturelle et touristique du territoire. Concrètement, **la communauté de communes accompagnera l'association dans son projet de création d'une route des orgues** visant à favoriser les liens culturels, patrimoniaux et intergénérationnels au sein du territoire intercommunal (organisation de sorties pédagogiques, concerts, autres manifestations etc...)
Dit que la présente délibération pourra être annexée au dossier de candidature de l'association, à l'appel à projets FEADER, Mesure 7.4, Soutien aux services de base en milieu rural

La séance est levée à 22 H 30.

Ordre du jour :

1. Présentation du dispositif des invisibles par la Mission Locale.
2. Validation du règlement périscolaire et extrascolaire.
3. Fixation des tarifs périscolaires.
4. Bilan des crèches intercommunales.
5. Dépôt d'un dossier de demande de subvention à la CAF dans le cadre du fonds de modernisation des multi-accueils.
6. Modalités de répartition du FPIC.
7. Décisions budgétaires modificatives.
8. Fixation des loyers pour le bail commercial de la boulangerie de Dommary-Baroncourt et dépôt d'un dossier de subvention FEADER pour la rénovation du local commercial.
9. Questions diverses.

CONSEILLERS TITULAIRES

ANTOINE Jocelyne		FURINA Ernest	
ARTISSON Sabine		GEORGES Denis	
BALLIEU Gilberte		GLORY Cyrille	
BERGER Carole		GOBERT Dominique	
BERGUET Martine		GONZALEZ Bénédicte	
BERTIN Célia		HAUPTMANN Gérard	
BIRCKEL Nicolas		HENRY Jean-Paul	
BIVER Evelyne		IORI Anita	
BOURTEMBOURG Luc		JACQUE Philippe	
BRELLE François		JEANJEAN Yannick	
CAPUT Christophe		JENNESSON Jean Claude	
CARLU Jean-Baptiste		JOZAN Michel	
CLAUDE Laurence		LAMBERT Jean	
COLLIGNON Michel		LAMBINET Annie	
DAUTEL Hervé		LE FRANCOIS Bertrand	
DELOUCHE Amélie		LIGONNET Michel	
DUCHET Benoît		MACEL Noël	
DUCHET James		MARBEHANT Alexandre	
FAUQUENOT Evelyne		MAZET Thierry	
FRANCOIS Marie Odile		MICHELS Julien	
FRANTZ Christiane		MISSLER Jean-Marie	

NIVELET Matthieu	
PERGENT Christian	
PERIGNON Alain	
PIERRE Denis	
PIRAN Serge	
POSTAL Anne	
PROT Patrice	

RICHARD Philippe	
SANSON Nicolas	
SELLIER Hubert	
SIMON Alain	
THIEBAUT Christian	
TRINOLI Massimo	
ZANON Jean Luc	

CONSEILLERS SUPPLEANTS	
AUBRY Jean Marc	
BABIN Bernard	
BADEROT Thierry	
BARTHE Claude	
BERTRAND Rachel	
BLONDIN Jean Marie	
BONNE Sylvie	
CAVALLONE François	
COLLIN Sophie	
DE BIASI Gabriel	
DELCOURT Christel	
DEVILLE Eric	
ETIENNE Olivia	
FRANCOIS Anne Sophie	
GILLARDIN Olivier	
HANCE Bruno	
HENRY Marjorie	
HOAREAU Luc	
HUMBERT Noël	
KUTSCHRUITER Laurent	
LAMBERT Fannie	
LAROSE Jean Luc	
LAURANT Marie Claire	
LAVEAUX Bernard	
LE NENAN Laurent	
LELORRAIN Bernard	
LEPLOMB Thierry	
NADAL Jacques	
PIZEL Laurent	
RICHIER René	
ROSSILLION Nadège	
VIARRE Patrick	